

CONSEIL MUNICIPAL 7 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 9 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de CONDE SUR IFS, convoqué de manière ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Laurent DECLERCK, Maire.

Présents : M. DECLERCK Laurent, M. QUILLET Jean Pierre, Mme BAZIRET Maryvonne, M. HAUGUEL Olivier, M. HAIRAUT Ludovic, M. Rémy TARIN, M. DAVID Olivier,

Absents excusés : M. GOUPIL Vincent, Mme BOUDIN Sandrine (excusés).

Secrétaire de séance : M. Olivier HAUGUEL

Date de convocation : 2 décembre 2022.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2022

Il convient d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 9 novembre 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 9 novembre 2022.

ORGANISATION DE LA FETE DE NOEL

L'arbre de Noël se déroulera le samedi 17 décembre après-midi de 15 h à 18 h.

Le Père Noël passera distribuer un cadeau aux enfants jusqu'à 9 ans dans la salle Civel.

Il sera organisé un marché de Noël, 5 stands sont prévus.

L'association Les P'tites Lumières de Condé s'occupe de la buvette avec la vente de vin chaud, de chocolat chaud et de crêpes.

La commune offre un goûter aux enfants : 1 chocolat chaud et une brioche.

Des animaux de la ferme seront présents sur la place comme l'an dernier.

DELIBERATION NOMMANT LE COORDONNATEUR COMMUNAL ET L'AGENT RECENSEUR DANS LE CADRE DU RECENSEMENT 2023 DE LA COMMUNE PAR L'INSEE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'INSEE organise le recensement de la commune du 19 janvier au 18 février 2023.

Pour pouvoir effectuer cette mission, le conseil municipal doit nommer un coordonnateur communal ainsi qu'un agent recenseur.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer les fonctions de coordonnateur communal à Madame Céline FOUREZ actuellement adjoint administratif principal de 2^{ème} classe au sein de la commune qui sera rémunérée 500 euros et la fonction d'agent recenseur à Madame Elodie GOUPIL domiciliée à Condé sur IFS qui sera rémunérée 900 euros.

Monsieur le Maire rappelle que le montant de la dotation forfaitaire qui sera versée à la commune au titre de l'enquête de recensement 2023 s'élève à 813 euros.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la proposition de Monsieur le Maire.

PARTICIPATION SCOLARISATION ECOLES PRIVEES

Après plusieurs courriers reçus de l'école privée Sainte Marie à Argences et de l'école Saint Thérèse à Saint Pierre en Auge,

Considérant que la commune finance les frais de scolarité des élèves de la commune scolarisé à l'école publique du Val Laizon située sur la commune de Mézidon Vallée d'Auge pour un montant de 1 134 € par élève,

Après délibération, afin de respecter les lois n°2009-1312 du 28 octobre 2009 et n°2019-791 du 16 juillet 2019 qui imposent aux communes de résidence d'un élève de financer à parité les dépenses de fonctionnement des écoles primaires et maternelles publiques et privées sous contrat d'association,

Le conseil municipal décide avec 6 voix pour et 1 abstention de :

- Participer au frais de scolarité des enfants de la commune inscrits dans les écoles privées sous contrat d'association à hauteur de 1 134 € moins la participation annuelle versée aux écoles privées sous contrat d'association par les parents d'élève.

Etant entendu que la participation annuelle versée aux écoles privées sous contrat d'association par les parents d'élève diffère d'une école privée à une autre.

REPARTITION DE LA PART INTERCOMMUNALE DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

La loi ayant été modifiée depuis l'envoi des convocations, ce sujet sera évoqué au prochain conseil municipal.

CREATION D'UNE PARTICIPATION CHAUFFAGE POUR LES LOCATIONS DE LA SALLE DES FETES

Après discussion,

Considérant que la plupart des contrats de location pour l'hiver sont déjà signés et que l'on ne peut plus les modifier,

Considérant les travaux de rénovation énergétique qui vont être réalisés dans la salle des fêtes l'hiver prochain,

Les conseillers souhaitent reporter ce sujet après la réalisation des travaux.

QUESTIONS DIVERSES :

Union sportive Condé Magny :

Madame Baziret informe les conseillers qu'une rencontre est prévue avec la ligue de football afin d'évoquer la mise aux normes du terrain de foot et du city stade.